
Lettre de Barra, commandant par intérim de la place de Bitche, donnant connaissance de l'assaut ennemi dans la nuit du 26 au 27 brumaire, en annexe de la séance du 14 nivôse an II (3 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre de Barra, commandant par intérim de la place de Bitche, donnant connaissance de l'assaut ennemi dans la nuit du 26 au 27 brumaire, en annexe de la séance du 14 nivôse an II (3 janvier 1794). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) pp. 632-633;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_38018_t1_0632_0000_3;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

l'original qui existe aux Archives nationales (1).

Les officiers municipaux de la commune de Bressuire, à la Convention nationale.

« A Bressuire, le 4 nivôse de l'an II de la République française une et indivisible.

« Représentants du peuple,

« La Société populaire de Bressuire surnommée *la terreur des brigands*, par l'une de ses adresses, vous a informé qu'aussitôt la rentrée des citoyens de cette commune dans leurs foyers qu'ils avaient abandonnés pour ne pas tomber au pouvoir de brigands de la Vendée, ils se sont réunis en assemblée primaire et ont accepté à l'unanimité la constitution républicaine et que nous vous ferions passer incessamment le procès-verbal d'acceptation. Nous venons de nous apercevoir que cet objet important a été oublié et cet oubli provient de la multiplicité des opérations extraordinaires qui nous sont confiées et qui nous occupent sans cesse. En conséquence nous nous bâtons de le réparer et nous joignons à l'un des doubles dudit procès-verbal en minute, une expédition conforme.

« Nous vous prions donc de n'imputer à aucune négligence ce petit retardement et de rester à votre poste jusqu'à la paix.

« *Les officiers municipaux de Bressuire.* »

(Suivent 7 signatures.)

II.

LE COMMANDANT PAR INTÉRIEUR DE LA PLACE DE BITCHE ADRESSE A LA CONVENTION LES DÉTAILS DE L'ATTAQUE DE CETTE PLACE PAR LES PRUSSIENS DANS LA NUIT DU 26 AU 27 BRUMAIRE (2).

Suit le texte de la lettre de cet officier d'après l'original qui existe aux Archives du ministère de la guerre (3).

Le commandant temporaire de la place de Bitche donnant connaissance de l'essai tenté par les troupes ennemies la nuit du 26 au 27 brumaire, l'an II de la République, au ministre de la guerre.

« Place de Bitche, le 29 brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyen,

« Jamais expédition militaire ne fut mieux

combinée ni plus hardie, 4,000 hommes de troupes d'élite avaient été choisis pour ce coup de main, des émigrés à leur tête dirigeaient leur marche et les conduisaient aux différents points d'attaque. Toutes les précautions étaient prises, l'ennemi était muni d'échelles, de pelles, pioches, haches, ciseaux, masses de fer, scies pour scier le fer et le bois, coins de fer, enfin tout ce que l'art a pu imaginer pour enlever une place d'assaut, tels que des voleurs qui méditent un coup de main. Ils s'approchèrent de la place et de la ville avec un si grand calme qu'ils parvinrent dans l'intérieur de la ville et tout à la fois dans les ouvrages du fort sans s'être fait entendre. Au premier coup de fusil, je saute de mon lit et j'ouvre ma fenêtre, quelle fut ma surprise de voir sur les ouvrages extérieurs au moins 300 hommes dans cette seule partie, et tous les points assaillis à la fois. Je mis mon habit et mon pantalon, donnai l'alerte à toute la garnison et la disposai dans tout le contour de la place, ne connaissant pas l'endroit où l'attaque se ferait avec plus de force. J'envoyai de suite à la queue d'Iroude une compagnie, mais l'ennemi s'était emparé déjà des ouvrages, elle ne put passer et fut forcée de fermer la porte du souterrain et de rentrer. Pendant ce laps de temps, les ennemis escaladèrent tous les murs qui donnent à la petite tête et se transportèrent à l'escalier où ils commencèrent à abattre les portes à coups de haches et de masses. J'avais placé déjà la compagnie des grenadiers, pendant ce temps j'étais à parcourir tous les postes pour exciter tout le monde à faire son devoir, ne connaissant pas leur nombre. Je fis remplir la caponnière de bois et de pelles, mais lorsqu'ils eurent abattu les portes, ils se mirent à jeter le bois, il a fallu chercher un autre moyen. J'aurais voulu que l'on tirât des coups de fusil, mais un canonnier profitant d'une petite ouverture que l'on avait conservée dans la barricade que l'on fit, s'avisa d'y jeter des grenades, ce qui fit bientôt cesser leurs travaux, et une demi heure après ils demandèrent à se rendre et à poser les armes, mais on continua toujours à jeter des grenades. Il faut observer que pendant ce temps j'avais fait revenir de la troupe pour qu'ils ne pussent point sortir de la caponnière où ils s'étaient enfoncés.

« L'artillerie jouait pendant ce temps, mais tous coups incertains puisque c'était la nuit. Cependant il faut qu'elle leur ait fait des victimes puisqu'ils en ont emmené une très grande quantité de voitures, suivant les rapports, et parmi le grand nombre de blessés qu'ils ont transportés dans un moulin proche de la place il y avait beaucoup d'officiers de distinction.

« Pendant le temps que nous étions occupés à défendre cette entrée, les ennemis se portèrent à l'autre porte, forcèrent le premier pont-levis ainsi que le poste qui le gardait, qui n'eut que le temps de se cacher en partie pour éviter leur fureur. De là ils vinrent au second pour y travailler, mais des bûches tombant sur eux comme la grêle leur firent mordre la poussière et les contraignirent à mettre dans leur fuite la même célérité qu'ils avaient apportée dans l'attaque.

« Pendant ce temps, la nuit s'écoulait et leur expédition manquée ils firent, couverts de honte, leur retraite dans le plus grand désordre. Mais ce que vous trouverez de sur-

1. La Commission chargée de recueillir les procès-verbaux d'acceptation de la Constitution, le 14 nivôse, deuxième année républicaine. PELLISSIER, *secrétaire*.

(1) Archives nationales, carton B^e 30. D'autre part, voyez ci-dessus, même séance, p. 63, la lettre des administrateurs du district de Bressuire.

(2) La lettre du commandant par intérim du fort de Bitche, n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 14 nivôse an II; mais il y est fait allusion dans le *Supplément au Bulletin de la Convention* de cette séance.

(3) Archives du ministère de la guerre : Armées du Rhin et de la Moselle, carton 2/24.

prenant c'est que tous nos postes extérieurs forcés, et quoique l'ennemi eût tous ses derrières libres, nous ne laissons pas de lui tuer 125 hommes que nous relevâmes dans les fossés, ainsi que 60 blessés dont presque tous à mort, 234 prisonniers que nous tenions dans cette caponnière furent, à huit heures et demie, montés dans le fort, ne voulant point ouvrir les portes qu'il ne fût grand jour, crainte de compromettre la sûreté de la place.

« Je désirerais, citoyens, que vous vissiez cette recrue, ils égalent au moins nos plus belles compagnies de grenadiers; quant à la taille, je n'ai jamais vu de plus beaux hommes rassemblés. On dit aussi que le duc de Branswick est inconsolable de cette perte. Il commandait, suivant les rapports, avec le général Hohenlo (*sic*) et le prince Louis, fils du prince Ferdinand. On assure que ce dernier a été dangereusement blessé, passé de suite dans une maison en ville, et, d'après ce rapport, je les fais faire une visite domiciliaire, mais sans aucun fruit.

« Des déserteurs qui nous sont arrivés depuis cette époque m'ont rapporté qu'entre ces 4,000 hommes il y avait un régiment de dragons et 8 bouches à feu, dont 2 obusiers escortés par 200 hommes d'infanterie à l'entour du château, et qu'une armée de 15,000 hommes, dans le cas où l'armée française nous apportât du secours, était en observation sur la hauteur du chemin qui va à Sarreguemines.

« J'ai déjà écrit au général de l'armée de la Moselle pour la translation de ces prisonniers dans l'intérieur, ainsi que des déserteurs que j'ai au nombre de 13 ou 14. Je suis un peu plus tranquille ce matin à ce sujet, vu que j'apprends qu'il arrive des troupes françaises sur Biele.

« Je n'ai, citoyen, qu'un compte satisfaisant à vous rendre de ma petite garnison, elle s'est comportée, chacun en ce qui le regarde, en héros républicain; c'était à qui ferait mieux et montrerait le plus de courage. Les officiers, en général, ont tous fort bien servi, mais particulièrement les citoyens Augier et Reculard, capitaines et le citoyen Lafite, quartier-maître; ils méritent les plus grands éloges. Le citoyen Huet, chef dudit 2^e bataillon du Cher m'a fort secondé, ainsi que le citoyen Legrand, adjudant-major. Je demande pour eux aux représentants à qui je vous prie de communiquer ma lettre, qu'il soit fait mention qu'ils ont bien mérité de la patrie, ainsi que nos braves canoniers du 1^{er} régiment d'artillerie, tous leurs officiers, et particulièrement le capitaine Robert.

« J'oubliais le citoyen Beauchêne, commissaire des guerres qui sert son pays de sa plume et de son épée et qui s'est battu comme un héros.

« Notre perte a été très médiocre, elle se porte à 12 ou 13 hommes tués du bataillon, 20 prisonniers faits à l'hôpital et 3 canoniers. Parmi les prisonniers prussiens il y a 9 officiers, dont 1 ingénieur, ci-devant de la place, et de plus 3 chirurgiens.

« Je suis bien fraternellement, votre concitoyen.

« BARBA. »

III.

LETTE DES ADMINISTRATEURS DU DÉPARTEMENT DE POLICE DE PARIS FAISANT CONNAÎTRE LE NOMBRE DES DÉTENUS DANS LES MAISONS DE JUSTICE ET D'ARRÊT DU DÉPARTEMENT (1).

Suit le texte de cette lettre d'après l'original qui existe aux Archives nationales (2).

« Commune de Paris, le trois (treize) nivôse de l'an deuxième de la République une et indivisible.

« Les administrateurs du département de police se font passer le total des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris, à l'époque du deux dudit. Parmi les individus qui y sont renfermés, il y en a qui sont prévenus de fabrication ou distribution de faux assignats, assassinats, contre-révolution, délits de police municipale, correctionnelle, militaire; d'autres sont détenus pour délits légers; d'autres enfin sont arrêtés comme suspects.

« Conciergerie	527
« Grande-Force	609
« Petite-Force	282
« Sainte-Pélagie	528
« Madelonnettes	242
« Abbaye	139
« Bicêtre	750
« A la Salpêtrière	373
« Chambres d'arrêt à la Mairie	92
« Luxembourg	390
« Maison de suspicion, rue de la Bourbe	345
« Les Capucines, faubourg Saint-Antoine	72
« Réfectoire de l'Abbaye	67
« Les Anglaises, rue Saint-Victor	113
« Les Anglaises, rue de Lourcine	68
« Les Carmes, rue de Vaugirard	42
« Les Anglaises, faubourg Saint-Antoine	43
« Ecossais, rue des Fossés-Saint-Victor	81
« Saint-Lazare, faubourg Saint-Lazare	
« Maison Escourbiae, rue Saint-Antoine	21
« Belhomme, rue Charonne, n° 70	41

« Total général

4,525

« Certifié conforme aux feuilles journalières à nous remises par les concierges des maisons de justice et d'arrêt du département de Paris.

« MICHEL; BAUDRAIS. »

(1) La lettre des administrateurs du département de police de Paris n'est pas mentionnée au procès verbal de la séance du 14 nivôse; mais en marge de l'original qui existe aux Archives nationales on lit la note suivante : « Insertion au Bulletin, le 14 nivôse, deuxième année républicaine. »

(2) Archives nationales, carton C 288, dossier 885, pièce 1.